

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 AVRIL

La Haute Cour de justice

Des renseignements que nous avons de source sûre il résulte que, quoique la moitié à peine des pièces ait été dépouillée plus ou moins précipitamment, déjà quatre-vingt-deux personnes ont été désignées pour être entendues par la Haute Cour de justice. Parmi ces quatre-vingt-deux personnes, il s'en trouve onze que l'on voudrait retenir comme complices.

De cette étude de pièces, il paraît résulter également, pour la majorité de la commission, que « rien de tangible » ne ressort sur l'accusation d'attentat. Aussi plusieurs membres de la commission de la Haute Cour sont très perplexes et se demandent si, rien n'existant pour retenir le crime d'attentat, il y aurait compétence pour la Haute Cour de juger la question de complot.

Le général Saussier a été le premier témoin entendu relativement à l'accusation d'embauchage. Les assertions émises que le gouverneur de Paris était en possession de correspondances compromettantes pour le général Boulanger sont erronées ; toutes les pièces qu'il a communiquées au ministre de la guerre, qui à son tour les avait communiquées au procureur général, consistent dans des rapports ; mais nous pouvons affirmer que le général Saussier n'a jamais été en possession de pièces compromettantes « directes ».

EST-CE UN ENTERREMENT ?

Les *Tablettes* croient savoir que dans la séance tenue hier par la commission de la Haute Cour de justice, une discussion très vive a eu lieu, et qu'il est fortement question de suspendre la procédure jusqu'au mois de septembre.

La même correspondance ajoute :

« Un grand nombre de lettres de députés républicains, même connus par leur hostilité contre le général Boulanger et adressées directement au président Carnot, demandent à ce que momentanément il soit fait une trêve à toutes ces questions de poursuites et autres, dans l'intérêt de l'Exposition, d'abord, et des travaux des champs, ensuite. »

Allons, décidément, on finira par croire qu'il n'y a pas de preuves justifiant les poursuites.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil, sous la présidence de M. Carnot.

Au ministère de l'intérieur, le chef de cabinet assure qu'il n'y a pas eu de conseil proprement dit, et que tout s'est borné à une conversation sans importance sur les fêtes d'inauguration de l'Exposition.

Il est permis toutefois de supposer que M. Tirard aura profité de l'occasion pour renseigner ses collègues sur l'entretien qu'il a eu avec la commission d'instruction, présidée par M. Merlin, ainsi que la déposition du général Saussier.

EST-CE QU'ON SE DÉFIERAIT DES SOLDATS ?

Le *Petit Journal* nous apporte la curieuse information suivante :

« Le général Saussier vient d'écrire à M. Alphand, commissaire général des fêtes du Centenaire, pour le prier de faire supprimer du programme de la fête qui sera donnée le 6 mai, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition, la retraite aux flambeaux qui avait été inscrite au programme. Le général Saussier trouve que cette retraite aurait des inconvénients au point de vue de la discipline.

» Conformément à cet avis, la retraite aux flambeaux a été supprimée du programme par la commission exécutive des fêtes du Centenaire. »

Le gouvernement craindrait-il le contact de l'armée avec la population parisienne ? Redouterait-il les cris par trop répétés de : Vive l'armée ! vive le général Boulanger ?

La *Presse* annonce que dans une réunion, qui a eu lieu hier à Bruxelles, d'importantes résolutions ont été prises ; tous les membres du Comité national sont très énergiquement résolus à faire leur devoir jusqu'au bout, à poursuivre sans défaillance leur œuvre de régénération politique et sociale.

LA NUIT HISTORIQUE

C'est le nom que l'on donne maintenant à la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre 1887, et dont les faits servent de base à l'accusation dirigée contre le général Boulanger, Rochefort et le comte Dillon.

Chacun apporte ses documents sur cette nuit qui ressemble à beaucoup d'autres. Aujourd'hui c'est M. Andrieux qui donne le curieux récit suivant de la conspiration des républicains contre Jules Ferry.

M. Andrieux est introduit à 2 heures du matin chez M. Laguerre :

« Je reconnus Clémenceau, Laisant, Granet, Lockroy, Laguerre, Camille Dreyfus, Rochefort, Déroulède, Mayer de la *Lanterne* et le général Boulanger. Ces messieurs m'expliquèrent qu'ils étaient occupés à former un cabinet pour détourner le président Grévy de donner sa démission ; ils étaient vivement affectés à la pensée que M. Jules Ferry avait les plus grandes chances d'être nommé par le Congrès président de la République. Ces mêmes hommes qui, pour la plupart, avaient contribué à rendre la démission inévitable en redoutaient alors les conséquences au point qu'ils étaient résolus à accepter toutes les combinaisons qui leur paraîtraient de nature à empêcher la retraite du président Grévy.

» Ils me firent connaître qu'ils avaient songé à moi pour le portefeuille des finances. Je leur dis combien j'étais touché de cette marque de confiance en mes aptitudes spéciales, mais je leur témoignai mon étonnement qu'ils m'eussent réservé un rôle si contemplatif en des circonstances aussi critiques.

» Mes interlocuteurs ne tardèrent pas à m'offrir la présidence du Conseil avec le por-

tefeuille de l'intérieur, en m'invitant à prendre le général Boulanger pour ministre de la guerre.

» Je pensais que si le président Grévy se résignait à prendre des mains de l'extrême-gauche un Cabinet présidé par moi, j'avais quelque chance de le faire vivre, étant d'ailleurs assuré de la bienveillance des droites qui m'ont toujours su gré de n'être point un jacobin. J'estimais d'ailleurs, sans vouloir faire injure à la haute Assemblée, qu'il serait au besoin possible d'obtenir du Sénat la dissolution d'une Chambre en rébellion contre la Constitution et contre les droits qu'elle confère au Président de la République.

» L'important d'ailleurs, selon moi, était de pouvoir supporter le premier choc, en se présentant devant la Chambre, et je considérais que huit jours d'existence ministérielle suffiraient pour conjurer la crise présidentielle et le péril ferryste.

» Mais il me paraissait impossible de tenter l'aventure avec le général Boulanger. Il fallait prévoir que le retour de l'ancien ministre de la guerre allait immédiatement susciter une coalition des droites et de l'opportunisme.

» Je m'en expliquai franchement en présence du général ; je déclarai qu'il m'était impossible de le faire entrer dans la combinaison ; que je voulais bien me prêter à une tentative hasardeuse, mais non à une entreprise déraisonnable ; que d'ailleurs je ne pouvais signer moi-même le décret me nommant président du conseil, et que, quelle que fût ma confiance dans le crédit de mes interlocuteurs auprès de M. Grévy, je n'imaginai pas qu'ils pussent obtenir son consentement pour une combinaison où le général Boulanger aurait le portefeuille de la guerre.

» Je n'oserais affirmer que mes observations furent agréables au général, mais je dois déclarer qu'il en reconnut la justesse et que la réunion finit par s'y rallier.

» On me proposa alors de former un cabinet radical avec les éléments qui me paraîtraient le plus facilement acceptables, et je dois reconnaître que la plupart des députés présents m'offrirent leur concours ; je serai toujours reconnaissant, notamment à deux anciens ministres qui me faisaient l'honneur d'accepter de ma main des portefeuilles importants.

» Le lendemain, des démarches répétées furent faites auprès du président Grévy pour l'engager à revenir sur ses projets de démission et à saisir la perche de salut que nous avions polie à son usage durant « la nuit historique ».

» Mais M. Grévy était écœuré des refus de concours que lui avaient opposés les aspirants à sa succession ; il avait déjà condensé en une lettre de démission pleine de hauteur, toute l'amertume de ses déceptions ; et quand je me rendis à la Chambre, vers les quatre heures du soir, je pus dissiper les inquiétudes des opportunistes auxquels on venait d'annoncer la formation d'un cabinet Boulanger-Andrieux.

» En résumé, quoi qu'en dise M. de Beaurepaire en son réquisitoire, il n'y eut point de « *Séides* » convoqués par le général Boulanger. Il y eut une réunion de députés et de journalistes, appelés les uns par les autres, et dans laquelle le général ne fut qu'un invité.

» L'objet criminel de cette réunion fut de faire avorter les manœuvres dirigées contre le Président de la République et contre les droits qu'il tenait de la Constitution.

» Le moyen proposé fut la formation, avec l'agrément du Président de la République, d'un cabinet d'où serait exclu le général Boulanger.

» Il paraît que ce noir complot est le grief capital de l'accusation déferée à la Haute-Cour de justice. »

FÊTES DU CENTENAIRE

L'anniversaire du 5 mai 1789 sera célébré, dans toutes les communes de France, par des cérémonies locales dont les préfets devront approuver le programme, et qui auront lieu simultanément sur tous les points du territoire.

Une circulaire va être adressée, à ce sujet, aux municipalités.

Les préfets devront prendre toutes les mesures nécessaires pour leur donner le plus grand éclat et aider à la participation de toutes les Sociétés qui voudront s'associer à cette manifestation.

Le ministère opportuniste veut une célébration de commande, où l'enthousiasme boulangiste soit enrayé et circonscrit, si l'on ne peut l'empêcher entièrement.

Ce sera difficile.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Caisse d'Épargne de Saumur

COMPTE RENDU

Des opérations de l'année 1888

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le dix avril, à sept heures et demie du soir,

Le Conseil des Directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de M. le Maire.

Étaient présents : MM. Combiér, maire, président ; Brac, Common, Girandier, Goulard, Martin, Le Blaye, Percevaux, Rivain, Rosset, Salmon.

Sont nommés : secrétaire, M. Percevaux ; rapporteur, M. Brac.

M. le Président donne lecture du rapport de M. le Caissier sur l'exercice 1888 et donne ensuite la parole à M. Brac, rapporteur, qui lit le rapport suivant :

MESSIEURS,

Dans notre réunion générale du 20 avril 1888, vous avez bien voulu me confier les fonctions de rapporteur des opérations de la Caisse d'épargne pour l'exercice 1888.

Je viens vous rendre compte de mon mandat et des opérations de l'exercice dont les résultats favorables sont d'un bon augure pour l'avenir de notre institution.

Avant de faire passer sous vos yeux le compte bien simplifié, grâce au concours actif et vigilant du personnel de la Caisse, permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux administrateurs qui ont consenti à s'associer à nos travaux :

A M. Percevaux, notre sympathique juge de paix,
 A M. Mayet, ancien contrôleur de la Garantie,

désignés pour remplir le vide laissé au milieu de nous par la démission du regretté M. Sorel et celle de M. Renou qui, pendant plusieurs années, a rempli, à la grande satisfaction de tous, les fonctions de secrétaire et au remplacement duquel nous aurons à pourvoir.

Comme je vous le disais plus haut, les résultats du dernier exercice ont été excellents à tous égards; dans tous les éléments, sans exception, qui constituent son ensemble, la Caisse d'épargne de Saumur est en progression, le chiffre de ses opérations est en hausse notable sur celui des années précédentes et en particulier de 1887. En effet :

MOUVEMENT DES FONDS

Les recettes de l'année se sont élevées, en y comprenant la capitalisation au compte des déposants, à 1.756.252 fr. 95
Les remboursements, à 1.321.622 45
Soit un accroissement de recettes de 434 630 50

Représenté par :
1° La capitalisation au compte des déposants 228.575 34
2° L'excédent des recettes effectives sur les remboursements 206.055 16
Total égal 434.630 50

En ajoutant à cette somme le solde dû aux déposants, au 31 décembre 1887, qui était de 6.053.024 21
On obtient un total de 6.487.654 71 représentant le solde créditeur des déposants, au 31 décembre 1888.

II

COMPARAISON AVEC L'ANNÉE 1887

Le mouvement général des fonds en versements et remboursements pendant l'exercice 1888 s'est élevé à 2.849.300 fr. 06
Il a été en 1887 de 2.687.040 33
Différence en faveur du dernier exercice 162.259 73

Les versements qui, en 1887, avaient été :

En nombre, de 5,034
En sommes, de 1.296.199 78
Se sont élevés en 1888 :
En nombre, à 5,521
En sommes, à 1.527.677 61
Soit un excédent en faveur de l'exercice 1888 :

En nombre, de 487
En sommes, de 231.477 83

Alors que les remboursements ont été seulement en 1888 de 1.321.622 fr. 45
Tandis qu'ils avaient obtenu, en 1887, le chiffre de 1.390.840 55

Soit une diminution dans les remboursements, au cours du dit exercice, de 69.218 10

En résumé :
Les versements de l'exercice 1888 excèdent ceux de 1887 de 231.477 83
Les remboursements aux déposants ont été en diminution de 69.218 10

La différence entre les deux sommes représente l'écart constaté plus haut, en 1888, dans le mouvement général des fonds pendant les deux exercices 162.259 73

LIVRETS

Livrets existant au 31 décembre 1888 13.648
Livrets existant au 31 décembre 1887 13.112
Différence en plus, cette année 536

Livrets ouverts en 1888 948
Livrets ouverts en 1887 801
Différence, en plus, cette année 147

COMPTE PARTICULIER DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Au 31 décembre 1888, il était dû par la Caisse des Dépôts 6.568.047 fr. 99
Et la Caisse d'épargne devait aux déposants 6.487.654 71

Montant des fonds libres, faisant partie de la fortune personnelle de la Caisse, laissés en compte courant à la Caisse des Dépôts et Consignations 80.993 28

La Caisse possédait en propre, au 31 décembre 1887, 151.075 fr. 20, savoir :
Fonds de dotation 140.242 05
Fonds de réserve 10.833 15
Total égal 151.075 20

Cet avoir a été augmenté en 1888 :

1° Du revenu des rentes 3 % appartenant à la Caisse 2.130 »

2° De l'intérêt des fonds libres à la Caisse des Dépôts 2.831 78

3° Du bénéfice sur les intérêts servis aux déposants 16.952 56

4° Du produit de la prescription trentenaire 169 40

Total de l'Actif 173.158 94

Le Passif, comprenant les dépenses de l'année, s'est élevé à 11.884 75

Avoir net de la Caisse au 31 décembre 1888 (montant des fonds de dotation et de réserve) 161.274 19

Le fonds de réserve, aux termes de l'article 3 des statuts, est fixé à la moyenne des dépenses des trois dernières années.

En 1886, les dépenses ont été de 11.203 fr. 34

En 1887, les dépenses ont été de 11.237 70

En 1888, les dépenses ont été de 11.884 75

Total 34.325 79

Moyenne 11.441 93

En conséquence, au 31 décembre 1888, le fonds de réserve est fixé à 11.441 fr. 93.

Et celui de dotation à 149.832 fr. 26.

Le capital formant l'actif net de la Caisse d'épargne est représenté par :

1° Encaisse de comptable au 31 décembre 1888 0 38

2° Fonds libres laissés en compte courant à la Caisse des Dépôts 80.993 28

3° Capital de 2.130 fr. de rentes 3 % sur l'Etat (prix d'achat) 48.568 90

4° Hôtel de la Caisse (prix de revient) 31.711 63

Total égal 161.274 19

Au 31 décembre 1887, cet actif n'était que de 151.075 20

Bénéfice de 1888 10.198 99

En 1887, le bénéfice avait été de 9.801 71

Excédent en faveur de 1888 397 28

Cet excédent aurait dépassé 1.000 fr. si nous n'avions pas eu cette année à faire face à la restauration de la salle de caisse et des bureaux.

CAISSE D'ÉPARGNE SCOLAIRE

En 1888, trente-neuf caisses scolaires ont fait 749 versements, dont 122 par des déposants nouveaux; leur produit s'est élevé à 6,218 fr.; la moyenne par versement se chiffre par 8 fr. 30.
Les résultats de 1887 avaient donné 677 ver-

sements dont 112 nouveaux et une somme totale versée de 4,673 fr. avec une moyenne de 6 fr. 90.

Les variations entre l'un et l'autre exercice sont de peu d'importance; cependant elles sont en faveur de 1888 qui a eu, en plus, 10 livrets nouveaux, 72 versements et 1,345 francs.

Nous félicitons MM. les instituteurs et M^{mes} les institutrices qui savent faire comprendre à la jeunesse confiée à leurs soins tout ce qu'il y a de précieux, surtout en vue de l'avenir, dans la pratique de l'épargne, de l'économie du sou.

Permettez-nous de vous indiquer quelques-unes des caisses dont le bon fonctionnement arrête davantage l'attention :

1° La Caisse d'épargne scolaire dirigée par M. Goblet, instituteur à Saint-Lambert-des-Levées, qui a effectué 199 versements pour 642 francs.

2° Celle de M. Lesueur, instituteur à Saint-Clément-des-Levées, 106 versements pour 879 francs.

3° Celle de M^{me} Grosbois, institutrice aux Ulmes, 35 versements pour 340 fr.

4° Celle de M^{lle} Boileve, institutrice à Saumur, rue du Prêche, 30 versements pour 48 francs.

5° Celle de M. Jimbourg, instituteur aux Tulleaux, 24 versements pour 63 francs (cette caisse a été ouverte le 21 octobre 1888).

6° Celle de M. Ravault, instituteur à Saumur, quartier des Ponts, 23 versements pour 104 fr.

7° Celle de M. Juliot, instituteur à Fontevraut, 19 versements pour 210 fr.

8° Celle de M. Tardif, instituteur à Saint-Martin-de-la-Place, 18 versements pour 298 fr.

Versements en 1888, par MM. les Percepteurs pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur

Perception d'Allonnes, 13 versements pour	4.891 f.
— Ambillou, 13 —	2.820
— Bréze, 32 —	12.845
— Coron, 35 —	12.295
— Doué, 16 —	3.941
— Fontevraut, 126 —	34.741
— Gennes, 55 —	10.206
— Puy-N.-Dame, 102 —	52.658
— Montreuil-Bellay, 72 —	14.769
— Saint-Lambert, 77 —	21.208
— Trémont, 4 —	900
— Vihiers, 21 —	9.857
Total	566 versements pour 181.101 f.

Ces résultats sont en augmentation sensible sur ceux des précédentes années. Les versements de MM. les percepteurs se sont élevés progressivement de 95,440 fr. pour 479 versements en 1886, à 112,462 fr. pour 463 versements en 1887, et, cette année 1888, à 181,101 francs pour 566 versements.

Cet accroissement notable dans le nombre et l'importance des versements est de nature à donner confiance dans l'avenir et nous engage à persévérer dans la voie où nous sommes entrés depuis quelques années.

Pour résumer, Messieurs, ce long et aride rapport, nous constatons :

Augmentation de nos recettes ;

Augmentation du nombre des livrets ;

Développement de plus en plus considérable des opérations ;

Accroissement progressif et régulier de notre capital ;

Concours dévoués de tous les coopérateurs de la ville et de l'extérieur.

Tels sont les résultats obtenus et qui justifient la confiance que la population de Saumur et de ses environs n'a cessé de témoigner, à

juste titre, à notre Caisse d'épargne depuis plus d'un demi-siècle.

Fondée, il y a 55 ans, par un groupe d'hommes dévoués au bien public, la Caisse d'épargne de Saumur n'a cessé depuis lors de rendre au pays de nombreux services pécuniaires et moraux, en contribuant, pour une large part, à répandre dans les populations de la ville et de la campagne l'esprit d'ordre et d'économie.

Je ne voudrais pas, Messieurs, que le coup d'œil jeté sur ce passé me rendit injuste à l'égard du temps présent. Loin de là. Et si je suis heureux de rappeler les efforts de ceux qui vous ont précédés, je ne le suis pas moins de constater votre persévérance et votre dévouement, et que le zèle infatigable des auxiliaires dévoués que vous vous êtes adjoints et dont l'éloge n'est plus à faire, ont été à la hauteur des exigences toujours plus grandes du service régulier de la Caisse d'épargne.

En même temps que vous accepterez les comptes du Trésorier et que vous lui donnerez décharge de sa gestion, je vous propose, Messieurs, de voter des remerciements à M. Choyer et à ses auxiliaires dont l'activité et l'exactitude ne se ralentissent pas un jour.

Je vous propose aussi, Messieurs, de remercier MM. les Percepteurs de leur bienveillant concours et de continuer à leur allouer, à titre de rémunération, un franc par mille francs sur le montant des versements.

Cette lecture faite, le Conseil, après délibération, approuve les conclusions du rapport, et en conséquence :

1° Il donne décharge au Caissier de sa gestion pour les opérations de l'année 1888 ;

2° Il remercie MM. les Percepteurs de leur dévoué concours et leur alloue à titre de rémunération un franc par mille francs sur le montant des versements effectués par chacun d'eux. Il charge le Caissier de faire ce versement aux mains des intéressés ;

3° Il renouvelle à M. Choyer et à ses auxiliaires ses remerciements et ses éloges les plus vifs pour le zèle et le dévouement qu'ils continuent d'apporter dans l'exercice de leurs fonctions.

M. le Maire expose ensuite au Conseil que trois des directeurs sont souffrants depuis longtemps et dans l'impossibilité tout au moins momentanée de pouvoir satisfaire au besoin du service de la Caisse d'épargne.

Il propose donc que par application du décret du 15 avril 1852, art. 2, il soit nommé trois directeurs-adjoints pour un an.

Le Conseil, après délibération, s'est rangé, à l'unanimité, à l'avis de M. le Maire et a en conséquence nommé directeurs-adjoints pour un an :

MM. Mathieu, suppléant du juge de paix du canton Nord-Est ; Gauthier, greffier de la justice de paix du canton Nord-Ouest ; Hubert, ancien greffier de la justice de paix du canton Sud.

Ce fait, ne s'étant plus rien trouvé à l'ordre du jour, la séance est levée.

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

Après une heure de marche, elle aperçut la maisonnette. A cent pas environ, sur la droite, s'élevait une croix. La croix, cette source de grâces, cette bénédiction d'un sol, se dresse fréquemment sur les chemins de la Suisse catholique. Généralement, elle supporte l'image du Sauveur sculptée sans art, mais avec une naïve piété. Un petit toit, en forme de cône aigu, la surmonte et la protège. Ordinairement, la croix, le toit, tout est livré à des couleurs plus ou moins harmonieuses. Parfois des étoiles d'or achèvent de les enjoliver. Les paysans suisses ne seraient guère satisfaits s'ils étaient obligés de posséder dans leur blancheur, même les marbres de Michel-Ange. Un peu de peinture risquerait fort d'en venir rehausser le bel effet.

Une vigne, qui commençait à jaunir, tapisait presque toute la roche contre laquelle s'allongait la chaumière, allongée comme une

marmotte gigantesque. Ce chalet s'étalait tout en largeur et ses fenêtres imitaient ses murailles. Les Suisses ont sans doute pour but d'opposer aux vents et aux orages des constructions solides et maintenues près du sol. Mais ils se résignent aux dilatations en largeur avec une facilité, on pourrait dire une conscience, qui accuse un dédain formel de toutes les lois de l'élégance. Quant à la chaumière de Lisbeth, elle aurait pu braver un cyclone. Tout autour courait un balcon de bois qui, arrivé au pan latéral, se coupait en angle droit et se précipitait jusqu'à terre sous la forme d'un raide escalier. Presque tous les chalets suisses juxtaposent ainsi extérieurement à leurs murailles l'unique moyen d'atteindre leur premier étage et de faire se communiquer les quelques pièces qui le composent.

Le tout était lourd à regarder. Sur cette masse, le toit pesait comme un carapace. Il était lui-même d'aspect épais, avec son manteau de tuiles noircies sur lequel de maigres lichens jetaient quelques fils de verdure. Au milieu, on lisait encore les mots *Guten morgen* (1) écrits en lettres de deux mètres de haut par des tuiles blanchies à une chaux que

(1) Bonjour.

le temps et l'humidité avaient faite grise comme de la terre glaise. Il était naïf, ce salut perpétuel adressé à un passant supposé dans un chemin toujours désert !

Sur la roche qui surplombait la maisonnette, comme sur celle qui fuyait à ses pieds, s'étendaient des carrés plantés d'arbres fruitiers, de légumes et de quelques fleurs. La vie humaine pauvre et laborieuse mêlait son œuvre aux richesses spontanées de la nature.

Les abords de la maison étaient enclos d'une haie que fermait une barrière. Nulle serrure à cette porte de claie, mais le gardien des pauvres dont la niche s'entrevoit sous un arbutier. Elle était vide pour l'instant, car les maîtres travaillaient aux champs, et « le chien suit le maître », dit l'élégie.

Tout près de la chaumière, une source chuchotait, laissait tomber son eau dans un bassin de pierres, puis en débordait et continuait sa course, absolument comme le Rhône entre dans le lac de Genève et en ressort. Le phénomène n'offrait de différence que celle des proportions. Il est vrai qu'à elle seule, elle était suffisante.

Joséphe franchit, sur trois grosses pierres, le lit du minuscule torrent et approcha de la

chaumière. L'épaisseur et la couleur verdâtre des petites vitres en losanges qui garnissaient la fenêtre du rez-de-chaussée, empêchaient de rien distinguer à l'intérieur. Mais ceux qui, du dedans, regardaient au dehors, aidés par la lumière extérieure, voyaient plus clair, sans doute, car, avant que Joséphe pût en soulever le marteau, la porte s'ouvrit toute grande ; Lisbeth s'élança au-devant de la visiteuse.

— O Fraulein ! c'est vous !

— Oui, c'est moi, dit Joséphe en lui tendant la main. C'est moi qui vous ai fait m'attendre. Je n'ai pu venir plus tôt.

Et pendant que Lisbeth multipliait de chaudes effusions, Joséphe entra dans la salle basse qui devait servir à réunir toute la famille, à en juger par son contenu.

Un poêle de faïence en occupait le fond, des bahuts, surmontés de vaisseliers, se dressaient sur les côtés ; une table s'allongeait au milieu ; des bancs, des chaises s'alignaient contre les murs ; des instruments de jardinage se pressaient pêle-mêle dans un coin ; deux fusils de chasse s'accrochaient dans un autre. Ailleurs s'étalait une rangée de pipes, plus fumeuses et noires les unes que les autres, comme il convient à ses compagnes chéries de tout bon

La soirée du Jeudi-Saint

Tout Saumur était dehors hier soir, tant pour visiter les églises que pour admirer les étalages des magasins.

Si nous passons en revue les rues commerçantes de notre ville, nous rencontrons tout d'abord la maison Mexme, dont les vastes magasins étaient remplis des plus belles confections et des plus riches étoffes.

La maison Guilbaud avait aussi fait une exposition dans le même genre avec le même goût et la même richesse.

Une circonstance malheureuse a obligé les magasins du Printemps à rester fermés; mais nous pouvons assurer nos lecteurs qu'ils trouveront les rayons de M. Lecomte aussi bien garnis que de coutume.

Les chapeliers se sont distingués dans leur genre. M. Rapault avait, place de la Bilange, une remarquable collection de chapeaux d'enfants, et, rue Saint-Nicolas, les coiffures civiles et militaires dont il tient le premier rang à Saumur.

M. Rousseau, rue Saint-Jean, s'est également distingué; il a montré à sa clientèle les progrès de sa maison et les sacrifices qu'il s'est imposés pour ne donner que du beau.

Nous arrivons à M. Liverani; un singe habillé et remarquablement articulé faisait la parade; Carmen était à ses côtés, beaucoup moins tapageuse, mais attirant aussi le chaland. Ces deux objets d'art doivent être mis en loterie. Les billets seront distribués à tous les acheteurs. Il faut donc se hâter d'acheter pour avoir un des billets dont le nombre est limité.

Si nous passons aux modes, nous rencontrons la maison Sabatier; on avait annoncé qu'il n'y aurait pas d'exposition, et, malgré cela, les vitrines étaient resplendissantes de petites capotes, de chapeaux de bébés et de fillettes et de fleurs aussi tendres que le printemps.

Puis, on remarque les maisons Perare, Mée, Lemarié et Portrait-Christiani qui n'ont pas moins attiré l'attention. Toutes ces maisons ont été l'objet de minutieuses critiques, favorables à leurs propriétaires.

Il n'est pas possible dans une semblable énumération de ne pas faire des oublis involontaires. Cependant nous citerons la maison Joubert, remplie de cristaux et porcelaines, la maison Damien, aux mille ombrelles, la maison Javard qui n'avait mis en relief qu'un très petit nombre d'objets d'art.

Nous n'oublierons pas non plus les maisons Trouvé, Daveau, Raimbault, Andrieux, Marcheval, et tous les bijoutiers: Esnault, Poulin, Guellier, Gouin et Rochereau. Dans ces dernières, on roulait sur l'or, l'argent et les pierreries.

Les promeneurs ont circulé jusqu'à dix heures et demie; à onze heures, toutes les maisons avaient fermé leurs devantures et cessé leur consommation de gaz.

Allemand. Un peu plus loin, c'était des pañiers, une quenouille, puis auprès un petit fauteuil d'enfant... Tout dans cette salle répondait aux nécessités de la vie, mais rien n'arrêtait ni ne charmait le regard. Il y avait loin de ce réalisme lourd et prosaïque à la rusticité pleine de saveur et de pittoresque des intérieurs bretons.

Dans les endroits demeurés libres entre les meubles, se réfugiaient des casiers de bois, sortes d'armoires étroites, sans portes et munies de tablettes. Chaque habitant de la chaumière possédait son casier spécial, on le devinait d'après le disparate de tout ce qui se heurtait dans ces creux béants. On n'avait pas besoin de demander à qui était attribué celui qui avoisinait la fenêtre. Des cercles de fer, de différentes grandeurs, s'y trouvaient à portée de la main de la brodeuse qui les adaptait tour à tour à son métier, selon l'étendue de l'étoffe à orner. Des mousselines, quelques fines toiles, pliées avec soin, occupaient la tablette inférieure et, sur le dessus, au contraire, un bouquet de géraniums apportés par Frantz, jetait une note éclatante et joyeuse dans cet ensemble d'un morne aspect.

Lisbeth offrit à Joséphe la chaise la plus neuve, plaça une peau de chèvre sous ses pieds

INSTITUTION SAINT-LOUIS
M. Jacques Belbèze, élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient de subir avec succès, en Sorbonne, les examens du baccalauréat ès-lettres (2^e partie) et a obtenu la mention *assez Bien*.

ÉGLISE SAINT-PIERRE
Dimanche prochain, à l'église Saint-Pierre, grand'messe en musique.
Sanctus et Agnus, de Mozart.
Marche religieuse pour orchestre, de Ch. Gounod.

TRAMWAYS SAUMUROIS
On nous annonce que M. Sallé, directeur et entrepreneur des tramways saumurois, aurait été déclaré en faillite par le tribunal de commerce de la Seine.

M. Chardon nous est désigné comme ayant été nommé syndic.

Si cette nouvelle se confirme, nul doute que l'État ne reprenne possession de la ligne de Saumur à Fontevault et ne la transmette à quelque société pour sa réfection et son exploitation.

Le *Patriote de l'Ouest* s'étonne que nous ayons dû bien préciser le but de la protestation annoncée contre l'élection de dimanche.

Dame, à qui la faute! Par ce temps-ci, il faut absolument mettre les points sur les *i* et dire des vérités de M. de la Palisse pour faire comprendre ce que certains méditent, lorsque leurs rêves ne se réalisent pas.

En fait de perles, en voici une du *Patriote* que relève fort à propos l'*Union de l'Ouest*, dans son numéro d'hier:

« Le *Patriote*, voulant caractériser un article d'un confrère républicain, écrit:

« Si le père de cette ordure espère, par ce procédé, nous empêcher de travailler à sa gloire, il se trompe. »

« A la gloire de qui ou de quoi le *Patriote* a-t-il besoin de travailler? A la gloire du père? de l'ordure? du procédé? ou...? »

Ces sortes de perles sont assez communes dans la feuille de la rue Lenepveu, et si nous ne nous amusons pas à les relever, nos confrères angevins s'en acquittent et ils ne font pas de longues recherches. — Quelle arme, dernièrement, le *Patriote* avait-il mis entre les mains des cuirassiers?.....

AVOINES PRUSSIENNES
On écrit de Rennes:
« Les avoines fléchissent par suite de l'arrivée à Saint-Malo du vapeur *le Freyda*, venant, assure-t-on, de Dantzig (Prusse), chargé de 1,200 tonnes d'avoine destinées à la cavalerie de Rennes.

et s'assit devant elle sur une des escabelles.
Les secousses violentes que l'âme subit laissent facilement leurs traces sur le visage. Ce n'était pas en vain que Joséphe venait de passer une nouvelle crise de douleur. Ses traits étaient altérés, ses yeux creusaient davantage leurs orbites, ses cheveux blonds s'enlevaient si fort sur sa pâleur qu'ils semblaient avoir pris un ton plus vigoureux...

Lisbeth attachait sur elle un regard intense; elle la trouvait changée, épuisée, presque redevenue le fantôme qui s'était penchée sur elle à Einsiedeln et lui avait parlé d'une voix fiévreuse...

— Chère Fraulein, dit-elle, pourquoi êtes-vous venue jusqu'ici? Vous n'êtes pas de force à braver tant de fatigue. Ne suis-je pas tout à votre service? Il fallait me faire appeler au Hof...

Joséphe secoua la tête.
— Ne parlons pas de moi, dit-elle en essayant de sourire. Lisbeth, je n'ai pas oublié ma promesse. Voici le prix de mon bracelet.

Elle lui présenta une enveloppe. Lisbeth brisa le cachet, compta d'un coup d'œil les billets de banque. Ses joues s'empourprèrent.

— O Fraulein! dit-elle d'une voix profonde,

« Cette denrée exotique, de qualité inférieure à la nôtre, cause un réel préjudice à l'agriculture de notre région en venant s'y substituer. »

UNE INDUSTRIE NOUVELLE
On annonce la création d'une industrie nouvelle dans le Finistère. Il s'agit d'une distillerie de cerises et de merises de la forêt de Fouesnant, qui donnerait un kirsch plus estimé, dit-on, que celui de la Forêt-Noire.
Enfoncés, les Allemands.

Nouvelle cure par la Baume
Villegardin (Yonne), le 23 octobre 1888. — Depuis longtemps, je souffrais d'une douleur à l'épaule; après plusieurs frictions avec le Baume Victor (2 fr. le flacon), ma douleur a disparu. Je vous autorise à publier ma lettre. M^{me} MÉGRET. A. M. Hertzog, pharmacien, Paris.

Théâtre de Saumur
LUNDI 22 Avril 1889
UNE SEULE REPRÉSENTATION
Avec le concours de
M. TAILLADE, des théâtres de Paris;
M^{lle} DE LYANNE; M. H. DELTOUR; M^{lle} BRUNET;
M. FROGER; M. GONNET-LEVY.

LA FEMME DE CLAUDE
Pièce en 3 actes,
par M. Alexandre DUMAS fils.
M. TAILLARD remplira le rôle de *Claude*.
ON COMMENCERA PAR
LA VISITE DE NOCES
Comédie en 1 acte, d'Alexandre DUMAS.

BULLETIN FINANCIER
Paris, 18 avril 1889.
Le comptant transmet des ordres d'achat très nombreux et nos rentes regagnent du terrain: 3 0/0, 86.97; 4 1/2 0/0, 105.62.

Le Crédit Foncier est en hausse à 1,323.75. Les obligations foncières et communales à lots absorbent une bonne partie des disponibilités de l'épargne.

La Société Générale s'inscrit à 462.50. On cote 777.50 sur la Banque de Paris. Cet établissement mettra en souscription publique le 23 avril 165,020 obligations des chemins de fer de la province de Santa-Fé dont le produit est destiné: à couvrir le remboursement déjà effectué des emprunts contractés pour la construction de 262 kil. 500 de lignes aujourd'hui en exploitation; à rembourser à la Province trois millions de francs pour expropriations différées; enfin, à payer la construction de 500 kilomètres de voies nouvelles. La Compagnie de Fives-Lille a pris à sa charge le paiement des coupons et le remboursement des obligations jusqu'au jour où deviendra effective la garantie de la Province. Les obligations émises à 427.50 donnent un revenu de 6 0/0.

La Banque Transatlantique procédera le 1^{er} mai 1889 à l'émission de 42,000 obligations des chemins de fer Vénézuéliens. Ces obligations, rapportant 25 francs par an, sont émises à 365 francs, elles sont remboursables à 500 francs en 99 ans. Ce placement exceptionnellement avantageux mérite d'attirer l'attention de l'épargne.

non, il n'est pas possible que, si beau qu'il soit, ce bijou ait une telle valeur! C'est votre bonté qui la donne. O Fraulein! Comment vous bénir!

— En étant heureuse, dit lentement Joséphe. Je veux votre bonheur.

— Mon bonheur! Depuis que vous m'avez rencontrée aux pieds de Notre-Dame, vous ne cessez de le poursuivre. Mais que suis-je? qu'ai-je donc fait pour qu'il vous soit si cher, ce bonheur d'une pauvre fille étrangère? Vous êtes pour moi comme un ange du ciel. Mon bonheur! mais je vous le dois, je vous le dois déjà, Fraulein, car mon bonheur, c'est Frantz, vous devez bien le penser. Frantz est si bon! si bon! et nous nous aimons tant! Eh bien! sans vous, Frantz aurait dû me quitter encore pour s'en aller bien loin, chanter de ville en ville. Comment aurions-nous jamais pu parvenir à acheter un troupeau? Mon travail n'aurait pas suffi, et, parce que Frantz n'est pas de Ragatz, il n'a pas reçu de terre (1). Nous aurions dû retarder notre mariage et, de nouveau, nous séparer. Nous en avons le cœur

déchiré d'avance. Quand Frantz est parti, j'ai tant souffert, j'ai tant pleuré! Le voir disparaître! lui, mon Frantz! mon tout dans ce monde! Si vous saviez, Fraulein, combien il est dur, combien il est cruel de voir son fiancé s'éloigner!

Joséphe ne répondit pas, seulement ses mains jointes se crispèrent.

— Ah! continuait Lisbeth, que de fois j'ai gravi l'autre versant de la montagne pour regarder la route par où cet homme l'avait emmené! Et souvent, bien souvent, j'y ai marché moi-même. C'était folie, n'est-ce pas? Mais le cœur ne raisonne guère. Il me semblait que, sur la poussière, en cherchant bien, j'aurais retrouvé ses traces.

— Les traces de l'absent s'effacent vite, murmura Joséphe, sur la poussière des chemins aussi bien que sur la mer...

La mer! que le vaisseau avait sillonnée! La mer bleue et brillante, tant de fois contemplée du donjon de Plouédic!

(A suivre.)

(1) Les jeunes gens de Ragatz reçoivent tous, de la commune, vers l'âge de vingt-cinq ans, l'usufruit d'une pièce de terre.

La Banque d'Escompte cote 530. Le 24 avril, elle ouvrira ses guichets à la souscription à 7,351 obligations de la société des Houillères de Dombrowa. Le prix d'émission est fixé à 477.50. Le revenu est de 25 francs payable par semestre.

L'obligation des chemins Economiques s'échange à 383.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres (rentes, actions, obligations) pour être employés en reports, arbitrages et opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

165.620 Obligations hypothécaires de 500 fr. DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES

CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA-FÉ

Revenu: 25 fr. (janvier-juillet)

Remboursement en 55 ans par tirages annuels

Prix: 427 fr. 50 (avec un coupon spécial de 6 fr. 25 au 1^{er} juillet 1889), en payant: 20 fr. en souscrivant; 100 fr. à la répartition; 150 fr. du 1^{er} au 6 juin; 137 fr. 50 du 1^{er} au 6 juillet.

426 fr. en se libérant à la répartition.

(Coupon spécial de 6 fr. 25 au 1^{er} juillet attaché)

Le placement ressort à 6 0/0

GARANTIES
Annuité en or, servie par la Province pendant la durée de la concession et couvrant toutes les charges des obligations; intérêt et amortissement payés par la *Cie de Fives-Lille*, pendant la durée des travaux; 1^{re} hypothèque sur 762 1/2 kilom. de chemins de fer; Capital social de 10 millions, maintenu disponible.

On souscrit: le 25 avril, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPIGÉRIE GÉNÉRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

Grand choix d'Articles de PAQUES

A DES PRIX EXCEPTIONNELS DE BON MARCHÉ.

Paniers riches; Œufs de toute grosseur, décorés ou non; Œufs rustiques avec sac satin, Poules, Canards, Voiture bébé chocolat, Châlet suisse, Cabane avec cygnes, etc., etc.

SPÉCIALITÉ DE BOITES POUR BAPTÊME

Elles sont garnies de Dragées et de Pralines surfinées, vendues au poids net, même prix qu'au détail.

Eau Gorlier

pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la Peau, lui donne un velouté naturel et fait disparaître Hâle, Gerçures et Irritations.

Pharmacie ROUSSEL, à MEAUX ET CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUM. URS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, Et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le DIMANCHE 28 AVRIL 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans,

EN 2 LOTS

AVEC FACULTÉ DE RÉUNION
1^{er} Lot

DE L'USINE

HURAUDIÈRES

Comprenant

Plusieurs vastes bâtiments avec machine à vapeur de la force de 60 chevaux et 4 paires de meules à usage de fabrique de noir animal, tannerie ou autres industries similaires, le tout d'une contenance de un hectare vingt-neuf ares vingt centiares, situés commune de Saumur (Maine-et-Loire).

Mise à prix..... 30,000 fr.

2^e Lot

Et d'un Pré, appelé

LE PRÉ-DU-GODET

Avec canal communiquant avec le Thouet,

D'une contenance de quatre-vingt-dix ares.

Mise à prix..... 3,000 fr.

LOCATION. — Lesdits immeubles sont loués moyennant 3,000 fr., nets d'impôts et de primes d'assurances.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o A M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, dépositaire du cahier des charges. (374)

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A PLACER, sur bonne hypothèque, 100,000 fr. par fractions d'au moins 10,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUÉRET, notaire à Brain. (357)

A VENDRE JOLI PONEY bai, 1^m 42, 4 ans, très doux, avec sa Charrette anglaise et son harnais; occasion. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889, UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir, Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur

Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n^o 28.

A CÉDER

Pour cause de santé

MAGASIN DE LINGERIE

Au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} TAILLARD.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Aux enchères publiques, Dépendant de la succession de M. PICHÉRIE.

Le MERCREDI 24 Avril 1889, à 4 heures du soir, et le LENDemain s'il y a lieu, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n^o 55,

IL SERA VENDU :

Un beau bahut en noyer sculpté, salle à manger en vieux chêne, tables de différents styles, meubles d'encoignure, fauteuils Louis XVI, commodes Louis XV, bureau avec vitrine en chêne sculpté, glaces à biseau, pendules, cartel, chaises, fauteuils;

Stafnettes, vases, médaillons et vaisselle en porcelaines de Sèvres, Saxe et à la Reine, très beau groupe en bronze; appliques, cristaux, argenterie, réchauds et soupière en plaqué, peintures sur toile et sur cuivre, émaux, bijoux, gravures, coffre-fort;

Et le VENDREDI 26 Avril et jours suivants, dans une maison à Saumur, rue du Palais-de-Justice, n^o 7, où est décédé M. PICHÉRIE,

On vendra : Un billard, bois de lits, lits en fer, tables, chaises et fauteuils de jardin, établi, outils, objets de literie, linge, baignoire, vins blanc et rouge en bouteilles, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Exposition publique à la salle des ventes, le mardi 23 avril, de une heure à quatre heures du soir.

Expressément au comptant, plus 10 0/0. (384)

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

A VENDRE OU A AFFERMER UNE PIÈCE D'EAU

Contenant très grande quantité de Poissons rouges.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un TRICYCLE Peugeot, n^o 1.

S'adresser à M. GALLÉ, rue de la Petite-Bilange, 5. (260)

A VENDRE

Un grand et beau PORTAIL EN CHÈNE.

Un magnifique PAON avec sa PAONNE.

S'adresser à M. Coué, photographe. (344)

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

GROS ET DÉTAIL

ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50.

Grand assortiment de Chapeaux souples, durs et demi-souples. Articles haute nouveauté Laville.

Casquettes fantaisie, première maison de Paris.

Chapeaux de sole Des-granchamps.

Chapeaux de paille hommes, dames et bébés (forme spéciale en jonc pour petite fillette), paille anglaise et autres.

Tous ces articles, de la plus haute nouveauté, seront vendus à de très bonnes conditions.

Atelier de Blanchissage pour les Pailles
Toutes réparations sont livrées sous 48 heures.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.

S'adresser à l'Usine. (259)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

UN JEUNE HOMME de 17 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN CULTIVATEUR vendéen demande à prendre une ferme à moitié. (333)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole (34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE Tournon, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AVRIL

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	86 85	Banque de France	4080	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	379	Obligations	
3 0/0 amortissable	89 40	Banque d'Escompte	530	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	471	Compagnie parisienne du Gaz	519 25
4 1/2 1883	105 60	Comptoir d'Escompte	115	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	478	C ^e Transatlantique 3 0/0 r. à 500	354
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1325	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	462 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	60
Oblig. 1855-60 3 0/0	532	Crédit Industriel et Commercial	500	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	387	— 6 0/0 2 ^e série —	160
— 1865 4 0/0	528	Crédit Lyonnais	695	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	461	— obligations à lots.	595
— 1869 3 0/0	410	Crédit Mobilier	435	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	402	Dépôts et Comptes courants	600	Est 3 0/0 anc. r. à 500	409	Emprunt russe 1862 5 0/0	106 50
— 1875 4 0/0	520	Société Générale	462 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	417	— 1870 5 0/0	101 75
— 1876 4 0/0	517 50	Est	835	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	418	— 1875 5 0/0	103 50
— 1878 4 0/0	393	Paris-Lyon-Méditerranée	1405	Nord 3 0/0 r. à 500	427	— 1884 5 0/0	93 90
— 1886 3 0/0	530	Midi	1210	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	419 50	— 1889 4 0/0	
Bons de liquidation	530			Ouest 3 0/0 anc. r. à 500			
		VALEURS ÉTRANGÈRES					
		Nord	1805				
		Orléans	1375				
		Ouest	965				
		Compagnie parisienne du Gaz	1340				
		Transatlantique	611 25				
		Canal de Panama	56				
		— Suez	2315				
		Autrichien 4 0/0 or	93				
		Dette d'Égypte 6 0/0	462 50				
		Extérieur 4 0/0	76 75				
		Hongrie 4 0/0 or	87 20				
		Italie 5 0/0	96 60				
		Portugal 4 1/2					